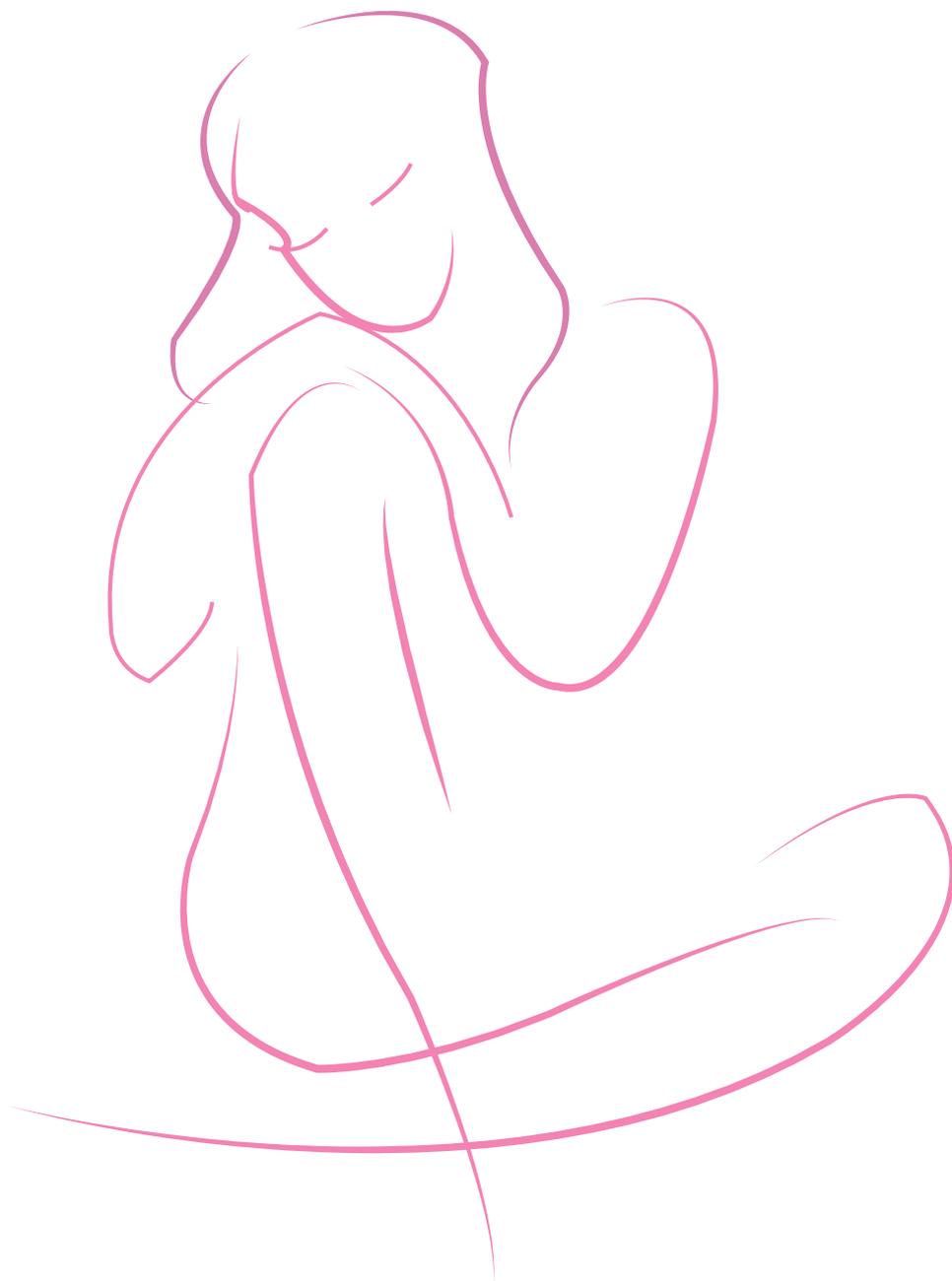


SENOLLOGIE



A partir de 50 ans,
la mammographie est recommandée tous les 2 ans.

Les modalités de dépistage du cancer du sein organisé par le Centre de Dépistage des Cancers des Hauts de France (anciennement OPALINE 62)

Qui est concerné ?

Toutes les femmes de 50 à 74 ans

Dans quel but ?

Diagnostiquer un cancer du sein plus précocement permet un traitement moins lourd et d'augmenter les chances de guérison



Avec quels moyens ?

Une mammographie ET un examen clinique tous les 2 ans

Peut-on réaliser plus tôt ou plus souvent des mammographies ?

OUI mais cette nécessité doit être évaluée par votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre radiologue, en fonction de vos antécédents. Seules les femmes à haut risque mammaire devraient réaliser des mammographies à un rythme différent :

- antécédent personnel de cancer du sein,
- plusieurs antécédents familiaux nombreux de cancers du sein et/ou de l'ovaire,
- prédispositions génétiques au cancer du sein (mutation BRCA 1 ou 2),
- antécédents de lésion mammaire à risque intermédiaire,
- irradiation thoracique antérieure (maladie de Hodgkin par exemple).

En fonction de vos antécédents familiaux, votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre radiologue pourra vous orienter vers une consultation d'oncogénétique afin de déterminer si vous êtes à « haut risque ».

A partir de quel âge doit-on avoir un examen mammaire ?

L'examen des seins doit être réalisé à partir de 25 ans, de manière annuelle, par votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme si elle réalise des consultations de suivi gynécologique.

J'ai plus de 50 ans, je suis ménopausée, dois-je encore avoir un examen mammaire annuel ?

OUI, l'examen mammaire annuel permet de dépister parfois un cancer « d'intervalle » entre deux mammographies de dépistage organisé, même si cela est rare.

Les différents examens et prises en charge possibles

Que se passe-t-il en fonction des résultats de la mammographie ?

S'il n'y a pas d'anomalie : la mammographie sera relue une seconde fois par un second radiologue si elle est réalisée dans le cadre du dépistage organisé (**Centre de Dépistage des Cancers des Hauts de France, anciennement OPALINE 62**). La date du prochain contrôle sera précisée par votre radiologue.

S'il y a une anomalie, une zone suspecte : une biopsie (un prélèvement de votre sein sous anesthésie locale) sera réalisée, soit au décours de la mammographie, soit quelques jours après, en fonction de la technique envisagée.

J'ai fait une biopsie mammaire, que se passe-t-il après ?

Vous allez être revue dans la semaine par votre radiologue (ou votre gynécologue si vous êtes suivie au CHB) pour l'annonce des résultats.

Votre médecin traitant ou le radiologue vous orientera ensuite vers le chirurgien de votre choix si nécessaire.

Je dois être opérée d'un cancer du sein, comment cela se passe-t-il au sein du CHB ?

Certaines interventions sont envisageables en chirurgie ambulatoire (entrée le matin/sortie dans l'après-midi) ou en chirurgie de semaine (1 ou 2 nuit(s) à l'hôpital). D'autres s'organisent en chirurgie conventionnelle (plusieurs nuits à l'hôpital).

L'ensemble de la prise en charge se fait sur place, quelle que soit l'intervention prévue : repérage sous examen radiologique, ganglion sentinelle.

Votre chirurgien choisira toujours la meilleure technique afin de préserver votre sein, si possible, et d'en garder la forme la plus correcte, avec des techniques d'oncoplastie par exemple.

Votre chirurgien vous revoit 15 jours après l'intervention avec les résultats d'analyse, la conclusion de la présentation de votre dossier en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Il vous dirige alors vers le radiothérapeute ou vers l'oncologue médical si nécessaire.

Un bilan complémentaire peut être nécessaire avant ou après la chirurgie et pourra être réalisé au sein du CHB (scanner, IRM, scintigraphie osseuse, TEP-scanner).

Je dois avoir (ou j'ai eu) une mastectomie totale (ablation totale du sein).
Dans quel(s) cas, quand et comment bénéficier d'une reconstruction ?

Une reconstruction mammaire n'est pas obligatoire et restera toujours votre décision. Lorsque qu'aucun traitement (chimio et/ou radiothérapie) n'est prévu, votre chirurgien pourra éventuellement vous proposer de la démarrer dans le même temps que l'ablation du sein. Dans le cas contraire celle-ci sera envisagée entre 6 mois et 1 an après la fin de la radiothérapie (rayons). Les techniques, le nombre de chirurgies ou encore le temps nécessaire à la reconstruction seront discutés en consultation avec votre chirurgien plasticien.

Au Centre Hospitalier de Boulogne sur mer,
cette reconstruction est prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.



**Le Cancer du Sein,
parlons-en !**

cancerdusein.org

IMAGERIE DE LA FEMME

Docteur Mathieu LERNOUT - Radiologue
Docteur Emilie SPAS - Radiologue

 03 21 99 30 10

SÉNOLOGIE : Chirurgie du sein

Docteur Céline CASTELLIER
Docteur Julie QUEMENER

 03 21 99 34 86

ONCOLOGIE

Docteur HAUTECLOQUE Ségolène
Docteur MARIE Guillaume
Docteur NAJEM KATHERIN Abeer

 03 20 99 30 13

ONCOGENETIQUE

Docteur Sophie LEJEUNE

 03 20 44 49 81

CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE

Docteur Antoine DUMONT
Docteur Benjamin MAETZ

 03 21 99 31 61